

**Règles à l'intention des élèves  
du transport scolaire**

L'élève inscrit au service de transport scolaire du Collège Citoyen doit lire la présente réglementation et s'y conformer en tout temps. L'élève qui adopte un comportement dangereux ou irrespectueux envers le chauffeur ou les autres passagers peut se voir suspendu ou retiré du service, et ce, sans préavis ni remboursement.

**UTILISATION DU SERVICE**

- ▶ L'élève est présent le matin à l'arrêt au moins 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ▶ L'élève doit attendre à l'arrêt jusqu'à 20 minutes en cas de retard.
- ▶ À la fin des classes, les autobus partent du campus au plus tard à 15h07.
- ▶ L'élève ne peut pas prendre l'autobus pour se rendre dans un autre lieu que sa résidence.
- ▶ Aucun droit de passage unique n'est autorisé (ami(e) de l'élève usager, par exemple).

**SÉCURITÉ**

- ▶ Attendre sur le trottoir ou un endroit sécuritaire et non sur la piste cyclable ou la voie routière.
- ▶ Ne jamais courir, se cacher ou se faufiler entre les autobus.
- ▶ Aucun autobus en marche ne peut s'arrêter pour faire monter un élève retardataire.
- ▶ Demeurer assis en tout temps lorsque l'autobus est en marche.
- ▶ Garder l'allée centrale dégagée en tout temps.
- ▶ Attendre que le panneau d'arrêt de l'autobus soit activé pour y monter ou en descendre.
- ▶ Se faire voir par les automobilistes avant de traverser une rue.

**ATTENTION :** Un sac de transport ou du matériel de grande dimension doit pouvoir être placé sous le siège de l'élève, sinon l'accès dans l'autobus lui sera refusé.

**BIENSÉANCE ET CIVISME**

- ▶ Se montrer courtois et poli avec le chauffeur et les autres passagers.
- ▶ Parler à voix basse et ne pas crier pour tout motif.
- ▶ Ne consommer aucune nourriture dans l'autobus.
- ▶ Garder sa place propre et respecter l'intégrité physique des lieux.
- ▶ Se conformer aux directives du chauffeur en tout temps.

**ABSENCE ET RETARD**

- ▶ Aucune absence ni aucun retard pour avoir manqué l'autobus n'est motivé.
- ▶ Un retard sur le circuit sera signalé par le transporteur au Collège, nul besoin de nous aviser.
- ▶ Le Collège ne doit pas être informé si l'élève ne prend pas l'autobus.
- ▶ En cas d'absence de longue durée dans l'autobus, il faut aviser la direction du niveau.

**RETARD MAJEUR ET ARRÊT DE SERVICE**

- ▶ L'élève peut recevoir des notifications sur son cellulaire en cas de retard majeur sur le circuit.
- ▶ Le Collège envoie un message d'alerte SMS au plus tard à 6h si la météo contraint sa fermeture.
- ▶ Le transporteur peut suspendre le service sur un circuit même si le Collège reste ouvert.